

**NATIONS
UNIES**

RC

UNEP/FAO/RC/COP.3/20



**Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : Générale
6 juillet 2006



UNEP

**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture**

Français
Original : Anglais



**Convention de Rotterdam sur la procédure
de consentement préalable en connaissance de cause
applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux
qui font l'objet d'un commerce international**

Conférence des Parties

Troisième réunion

Genève, 9–13 octobre 2006

Point 6 h) de l'ordre du jour provisoire*

Questions découlant des réunions précédentes

**de la Conférence des Parties : analyse complémentaire des dispositions financières
et administratives qui seraient nécessaires pour mettre en
œuvre tout changement que les secrétariats de la Convention
de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets
dangereux et de leur élimination, de la Convention de Rotterdam,
de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants
du Programme des Nations Unies pour l'environnement
pourront proposer**

Renforcer les synergies entre les secrétariats des Conventions sur les produits chimiques et les déchets

Note du secrétariat

1. A sa deuxième réunion, la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam a adopté la décision RC-2/6 et s'est notamment félicitée de l'étude sur le renforcement de la coopération et des synergies entreprise en réponse à la décision SC-1/18 prise par la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm à sa première réunion (document UNEP/FAO/RC/COP.3/19).

* UNEP/FAO/RC/COP.3/1.

K0651619

170706

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

2. Dans sa décision RC-2/6, la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam a également invité le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en consultation avec les secrétariats des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, à établir une analyse supplémentaire des dispositions financières et administratives qui seraient nécessaires pour mettre en œuvre toute modification que les secrétariats des trois Conventions et le Programme des Nations Unies pour l'environnement pourraient proposer s'agissant de l'étude susmentionnée.
3. Dans sa décision RC-2/6, adoptée à sa deuxième réunion, la Conférence des Parties est également convenue d'examiner les résultats de l'analyse supplémentaire à sa troisième réunion.
4. L'analyse supplémentaire des dispositions financières et administratives qui seraient nécessaires pour mettre en œuvre toute modification que les secrétariats des trois Conventions et le Programme des Nations Unies pour l'environnement pourraient proposer pour renforcer la coopération et les synergies est jointe en annexe à la présente note.

Annexe

Analyse supplémentaire des dispositions financières et administratives qui seraient nécessaires pour mettre en œuvre toute proposition de modification en vue de renforcer les synergies et la coopération entre les secrétariats des conventions sur les produits chimiques et les déchets

1. A sa deuxième réunion, la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam a adopté la décision RC-2/6 sur le renforcement des synergies entre les secrétariats des conventions relatives aux produits chimiques et aux déchets.¹
2. Au paragraphe 5 de la décision RC-2/6, la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam a estimé que :

« ... pour que les Conférences des Parties aux Conventions de Rotterdam, de Stockholm et de Bâle puissent prendre les décisions qu'elles pourront juger appropriées à leurs réunions suivantes, elles auront besoin, en plus de l'étude susmentionnée, d'une analyse supplémentaire des dispositions financières et administratives qui seraient nécessaires pour mettre en œuvre toute modification que les secrétariats des trois Conventions et le Programme des Nations Unies pour l'environnement pourront proposer. En outre, cette analyse supplémentaire devrait indiquer les éventuelles économies financières qui pourraient en résulter ainsi que les incidences éventuelles en ce qui concerne les ajustements à apporter aux dépenses des secrétariats pour les frais d'administration de l'Organisation des Nations Unies. »
3. Au paragraphe 6 de la décision RC-2/6, la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam a invité :

« ...le Programme des Nations Unies pour l'environnement, en consultation avec les secrétariats des conventions, à établir l'analyse supplémentaire visée au paragraphe 5 ci-dessus et à la soumettre pour examen à la réunion suivante des Conférences des Parties aux Conventions de Stockholm et de Bâle. »
4. En réponse aux invitations susmentionnées, le PNUE a établi une analyse supplémentaire de deux options, telles qu'examinées au chapitre 5 de l'étude sur l'amélioration de la coopération et des synergies entre les secrétariats des Conventions de Bâle, de Rotterdam et Stockholm (UNEP/POPS/COP.2/INF/12). Ces options sont les suivantes :
 - a) Option 1 : **Un chef conjoint et des mesures d'appui communes limitées aux fonctions principales de gestion**, notamment l'adoption de mesures initiales pour exploiter les avantages potentiellement offerts par une meilleure coordination entre les trois secrétariats, à savoir la nomination d'un Secrétaire exécutif unique pour les trois secrétariats et le regroupement en une seule unité des activités d'appui administratif, juridique et financier.
 - b) Option 2 : **Un appui administratif et des services de mise en œuvre et d'assistance technique intégrée**, comprenant la fusion partiel du secrétariat des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm pour en assurer la gestion conjointe et la mise en place d'une unité d'appui unique pour les fonctions communes aux trois secrétariats.
5. L'appendice I à la présente annexe comprend une analyse des fonctions énumérées dans le document UNEP/POPS/COP.2/INF/12 qui pourraient être assurées par un service commun, y compris les économies éventuelles qui pourraient être réalisées pour chacune d'entre elles. Il convient de noter que les économies réalisées dans ces domaines pourraient bénéficier à d'autres activités du secrétariat, notamment le renforcement des capacités et autres fonctions d'assistance technique pour aider les Parties à s'acquitter de leurs obligations au titre des conventions.
6. L'appendice II à la présente annexe comprend une évaluation des ressources actuelles consacrées aux fonctions énumérées à l'appendice I ou prévues au budget, un projet de structure des

¹ Rapport de la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam sur les travaux de sa deuxième réunion (UNEP/FAO/RC/COP/2/19), annexe I, décision RC-2/6.

activités communes associées aux deux options susmentionnées ainsi que les économies éventuelles pour chaque option. S'agissant de la première option, les coûts des services communs de gestion, d'administration, de gestion financière, des services de conférence ainsi que des services juridiques et de respect de la convention (domaines I-III), soit à 2 075 000 dollars, sont comparés aux coûts actuels de ces trois types de services fournis pour chaque convention séparément (2 390 000 dollars) et le total des économies potentielles en termes d'effectifs est calculé. Pour la deuxième option, les coûts de tous les services (domaines I-VI), soit à 3 390 000 dollars, sont comparés avec le coût total actuel de ces services fournis séparément pour les trois conventions (4 155 000 dollars)

7. Dans les deux cas, les coûts des services communs ne sont pas répartis entre les trois conventions. Le coût actuel de l'ensemble des services (domaines I-VI) pour chaque secrétariat atteint, pour le moment, 2 575 000 dollars pour la Convention de Bâle (soit 62 % du coût total actuel pour les trois conventions); 530 000 dollars pour la Convention de Rotterdam (soit 12,75 % du coût total); et 1 050 000 dollars pour la Convention de Stockholm (soit 25,25 % du coût total). Si la deuxième option devait être retenue et l'élément actuel de répartition des coûts maintenu, la répartition des coûts serait de 2 102 000 dollars pour la Convention de Bâle, 432 000 dollars pour la Convention de Rotterdam et 856 000 dollars pour la Convention de Stockholm, soit des économies de 473 000 dollars, 98 000 dollars et 194 000 dollars respectivement. D'autres éléments de répartition pourraient également être envisagés; par exemple, si l'on utilisait un élément de répartition de 55:15:30 %, qui n'aurait pratiquement aucune incidence en termes de coût pour la Convention de Stockholm, les coûts s'établiraient à 1 864 500 dollars, 508 000 dollars et 1 017 000 dollars pour les Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm, respectivement et les économies ainsi réalisées totaliseraient 710 500 dollars, 22 000 dollars et 33 000 dollars.

8. Seules les économies réalisées en termes de coût des effectifs sont indiquées dans le présent document. Toutefois, il faudrait noter que même si elles semblent modérées, les avantages en termes d'efficacité sont considérables pour les trois secrétariats grâce à la fourniture de services communs.

Appendice I

Analyse des fonctions énumérées dans le document UNEP/POPS/COP.2/INF/12 qui pourraient être assurées par un service commun

Note : les domaines I-III ci-après s'appliquent à la première option. Les domaines I-VI s'appliquent à la deuxième option.

I. Personnel d'encadrement

Effectifs et structure de financement proposés

- D-2 Secrétaire exécutif (50 % Bâle; 15 % Rotterdam; et 35 % Stockholm)
- D-1 Secrétaire exécutif adjoint (100 % Bâle)²
- D-1 Secrétaire exécutif (25 % Rotterdam; 75 % Stockholm)

II. Administration, gestion financière et services des conférences

Activités :

- Elaboration et établissement des budgets
- Gestion des finances et prestation de conseils sur la gestion des ressources
- Suivi de l'exécution du projet
- Formulation, négociation et conclusion de mémorandums d'accord, accords avec le gouvernement hôte, contrats, etc.
- Services consultatifs
- Gestion de locaux/installations/équipement
- Questions relatives au personnel, valorisation et formation des ressources humaines, voyages officiels
- Coordination des préparatifs des réunions
- Frais de déplacement ou indemnités journalières de subsistance pour les participants aux réunions

Effectifs prévus :

- P-4 Chef de l'administration et des finances (rôle de coordination générale)
- P-3 Fonctionnaire chargé de la gestion et de l'administration du Fonds (supervision et finalisation de la préparation du budget, suivi de l'exécution de projets, de mémorandums d'accord, accords, approbation/vérification de la qualité de tous les types de contrat)
- G-6 Assistant administratif (préparation des contrats, questions relatives au personnel/services consultatifs, mise en valeur et formation des ressources humaines)
- G-6 Assistant administratif (préparation des voyages officiels, indemnités journalières de subsistance pour les réunions)
- G-6 Assistant finance et budget (établissement et actualisation du budget et préparation des révisions de projet et des fiches de paye)
- G-5 Assistant administratif (coordination des préparatifs des réunions/conférences, documents)
- G-4/5 Commis d'administration (entrée des données/classement, gestion des locaux, des installations, de l'équipement, préparation des ordres d'achat pour des biens et services)

Economies éventuelles :

- G-5 Assistant au service du personnel/des conférences
- G- Assistant au service des conférences

² Le Secrétaire exécutif adjoint (D-1) de la Convention de Bâle remplit également les fonctions de Chef du renforcement des capacités (D-1).

III. Services juridiques et de respect de la Convention

Activités :

- Services fournis dans le cadre du mécanisme de respect ou de la promotion
- Directives aux Parties sur la mise en œuvre de certains aspects, y compris les dispositions relatives à l'application et coopération avec les services des douanes
- Trafic illicite
- Avis juridiques sur les accords cadres, mémorandums d'accord, arrangements contractuels
- Aide à la ratification du protocole sur la responsabilité

Effectifs prévus :

- P-5 Juriste hors classe (coordination et supervision générales, missions de bons offices pour le règlement des différends)
- P-3 Administrateur de programmes (respect, avis juridique, mise en œuvre, documents d'information)
- G-6 Assistant juridique

Economies éventuelles :

- G-4 Assistant juridique

IV. Renforcement des capacités et formation

Activités :

- Directives techniques et matériel de référence sur l'application des conventions ainsi que d'autres questions relatives à la gestion des déchets
- Directives sur des questions telles que le trafic illicite, l'évaluation du respect et de l'efficacité
- Directives sur les polluants organiques persistants (POP), leurs produits et déchets pour les Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm
- Exécuter des projets particuliers d'assistance technique
- Elaborer la stratégie de fourniture d'une assistance technique aux niveaux régional et sous-régional et contribuer à sa mise en place
- Organiser et diriger des ateliers et séminaires de formation technique sous-régionaux

Effectifs proposés :

- D-1 Chef³ (direction et coordination générale des activités)
- P-5 Administrateur de programme hors classe (centres régionaux, approches du cycle de vie ?)
- P-4 Administrateur de programme (renforcement des capacités et formation)
- P-3 Administrateur de programme (directives/assistance technique, documents de référence, application)
- G-5 Assistant (programme)

Economies éventuelles :

- P-3 Administrateur de programme (renforcement des capacités)

V. Mobilisation des ressources et partenariats

Activités :

- Déterminer la faisabilité juridique et institutionnelle d'un mécanisme de financement approprié et prévisible (viable), en s'intéressant notamment au Fonds pour l'environnement mondial (FEM)
- Etablir des partenariats avec des organisations non gouvernementales et intergouvernementales, des organisations régionales, des gouvernements, des municipalités et autres

³ Le Chef du renforcement des capacités (D-1) remplit également les fonctions de Secrétaire exécutif adjoint (D-1) de la Convention de Bâle.

- Préserver et renforcer les partenariats avec le secteur privé au titre de la Convention de Bâle

Effectifs proposés :

- P-5 Administrateur de programme hors classe

Observation : les coûts afférents à ce poste doivent être financés par les trois conventions.

VI. Gestion de l'information (collecte, gestion et diffusion)

Activités :

- Examiner, compiler des rapports nationaux, des statistiques et des publications
- Distribuer des documents techniques
- Assurer la maintenance du site Web
- Produire des publications
- Contribuer à l'échange d'information

Effectifs prévus :

- P-3 Fonctionnaire chargé de la gestion de l'information (coordination des publications, examen et compilation de statistiques, rapports, distribution, gestion de l'échange d'informations, fonction d'échange d'informations)
- P-2 Informaticien adjoint/administrateur de site Web (conception de site Web, appui technique, développement)
- G-5 Assistant Web (gestion de bases de données, gestion automatisée de documents)
- G-5 Assistant information (aide à la publication assistée par ordinateur, distribution de matériel de formation)

Economies éventuelles :

- P-4 Responsable de l'information
- P-2 Fonctionnaire chargé de la gestion de l'information

Note : actuellement, les services de réseau pour le secrétariat de la Convention de Bâle sont fournis par l'Office des Nations Unies à Genève et ceux pour les secrétariats des Conventions de Stockholm et de Rotterdam par le Service Substances chimiques du PNUE. Il est proposé que tous les services de réseau (appui technique) soient fournis par l'Office des Nations Unies à Genève avec un appui du Service Substances chimiques du PNUE.

Appendice II

Estimation des coûts des ressources actuelles consacrées fonctions énumérées à l'appendice I ou prévues au budget et projet de structure des activités communes associées aux deux options définies dans le document UNEP/POPS/COP.2/INF/12 et économies éventuelles pour chacune de ces options

Evaluation de la proposition relative aux produits chimiques sur un regroupement
Estimations basées sur les coûts salariaux du Service Substances chimiques (PNUE/DTIE) au 31 décembre 2005

TABEAU 1 : STRUCTURE ACTUELLE

Domaines	Convention de Bâle	Coût en dollars des Etats-Unis	Convention de Rotterdam	Coût en dollars des Etats-Unis	Convention de Stockholm	Coût en dollars des Etats-Unis
I. Direction	D-2 Secrétaire exécutif	260 000,00				
	D-1 Secrétaire exécutif adjoint	250 000,00	D-1 Secrétaire exécutif (25 %)	62 500,00	D-1 Secrétaire exécutif (75 %)	187 500,00
II. Administration, gestion financière et services des conférences			P-3 Fonctionnaire chargé de la gestion et de l'administration du Fonds (25 %)		P-3 Fonctionnaire chargé de la gestion et de l'administration du Fonds (75 %)	
	P-4 Chef	170 000,00		37 500,00		112 500,00
	G-6 Assistant administratif	110 000,00			G- Assistant administratif	110 000,00
	G-6 Assistant budget et finances	110 000,00			G- Assistant services des conférences	105 000,00
	G-6 Assistant services des conférences/documentation	110 000,00				
	G-5 Assistant services des conférences/personnel	105 000,00				
III. Services juridiques et respect de la convention	G-4 Commis entrée des données/classement	100 000,00				
	P-5 Juriste hors classe	200 000,00	P-3 Administrateur de programme (respect)	150 000,00	G-6 Assistant juridique	110 000,00

	G-4 Assistant juridique	100 000,00			
TOTAL PARTIEL (DOMAINES I-III)		1 515 000,00		250 000,00	625 000,00
IV. Renforcement des capacités et formation					
	D-1 Chef	0,00	P-3 Administrateur de programme (application)	150 000,00	P-3 Administrateur de programme (renforcement des capacités) 150 000,00
	P-5 Administrateur de programme hors classe (centres régionaux)	200 000,00			
	P-4 Administrateur de programme (renforcement des capacités et formation)	170 000,00			
	G-5 Assistant programme	105 000,00			
V. Mobilisation des ressources et partenariats					
	P-5 Administrateur de programme hors classe	200 000,00			
VI. Services de gestion de l'information					
	P-3 Fonctionnaire chargé de la gestion de l'information	150 000,00	P-2 Fonctionnaire chargé de la gestion de l'information (assistant)	130 000,00	P-4 Responsable de l'information 170 000,00
	P-2 Informaticien adjoint/administrateur de site Web	130 000,00			G-5 Administrateur de site Web 105 000,00
	G-5 Assistant information	105 000,00			
TOTAL PARTIEL (DOMAINES IV-VI)		1 060 000,00		280 000,00	425 000,00
TOTAL DES CONVENTIONS : DOMAINES I-III		2 390 000,00			
TOTAL DES CONVENTIONS : DOMAINES I-VI		4 155 000,00			

TABLEAU 2: PROJET DE STRUCTURE

	Effectifs proposés pour le groupe	Coût en dollars des Etats-Unis
I. Direction	D-2 Secrétaire exécutif	260 000,00
	D-1 Secrétaire exécutif adjoint	250 000,00
	D-1 Secrétaire exécutif	250 000,00
II. Administration, gestion financière et services des conférences	P-4 Chef	170 000,00
	P-3 Fonctionnaire chargé de la gestion et de l'administration du Fonds	150 000,00
	G-6 Assistant administratif	110 000,00
	G-6 Assistant administratif	110 000,00
	G-6 Assistant budget et finances	110 000,00
	G-5 Assistant administratif	105 000,00
	G-4 Commis d'administration	100 000,00
	III. Services juridiques et respect de la convention	P-5 Juriste hors classe
P-3 Administrateur de programme (respect de la convention)		150 000,00
G-6 Assistant juridique		110 000,00
TOTAL DES COUTS (DOMAINES I-III)		2 075 000,00
TOTAL DES ECONOMIES EVENTUELLES POUR L'OPTION I		315 000,00

	Effectifs proposés pour le groupe	Coût en dollars des Etats-Unis
IV. Renforcement des capacités et formation	D-1 Chef	0,00
	P-5 Administrateur de programme hors classe (centres régionaux)	200 000,00
	P-4 Administrateur de programme (renforcement des capacités et formation)	170 000,00
	P-3 Administrateur de programme (mise en œuvre)	150 000,00
	G-5 Assistant (programme)	105 000,00
V. Mobilisation des ressources et partenariats	P-5 Administrateur de programme hors classe	200 000,00
VI. Services de gestion de l'information	P-3 Fonctionnaire chargé de l'information	150 000,00
	P-2 Informaticien adjoint/administrateur de site Web	130 000,00
	G-5 Assistant (information)	105 000,00
	G-5 Assistant (site Web)	105 000,00
TOTAL DES COUTS (DOMAINES IV - VI)		1 315 000,00
TOTAL DES COUTS (DOMAINES I - VI)		3 390 000,00
TOTAL DES ECONOMIES EVENTUELLES POUR L'OPTION II		765 000,00